
RÈGLEMENT 2024-07 – POLITIQUE INCITATIVE À L’ACHAT DE PRODUITS D’HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-07 RELATIF À UNE POLITIQUE INCITATIVE À L’ACHAT DE PRODUITS D’HYGIÈNE FÉMININE DURABLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille à mis en œuvre un programme de subventions pour inciter les femmes de son territoire à acheter des produits d’hygiène féminine durable, un choix écologique et économique;

CONSIDÉRANT QU’il est opportun de modifier cette politique pour ajouter des produits additionnels afin de répondre aux besoins d’une plus grande partie de notre population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réduire les impacts environnementaux de son territoire et que ce type de programme permet d’encourager les citoyens et citoyennes la réduction à la source de produits au site d’enfouissement;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par la conseillère **Mme Martine Lanctôt** lors de la séance du xxx et qu’un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

CONSIDÉRANT QU’une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l’article 445 du Code municipal;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE le présent règlement soit adopté et qu’il soit ordonné et statué comme suit :

1. PRÉAMBULES

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

2. OBJECTIF

Par souci environnemental et dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles, la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite offrir aux femmes de son territoire une aide financière incitative à l’achat de produits d’hygiène personnelle durables.

En plus d’aider les citoyens et citoyennes à économiser, cette politique permet de réduire les coûts de disposition des produits d’hygiène personnelle jetables et contribue à réduire l’empreinte écologique de la Municipalité.

3. PRODUITS ACCEPTÉS

Les produits acceptés dans le cadre de cette politique sont :

- Serviettes hygiéniques lavables;
- Protège-dessous lavables;
- Coupes menstruelles;
- Culottes menstruelles;
- Compresse d'allaitement lavables;
- Protection lavable pour l'incontinence;
- Pochettes de transport pour produits d'hygiène personnelle lavables;
- Sous-vêtements de protection contre l'incontinence.

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour qu'une demande soit admissible, la personne devra répondre aux critères suivants :

- La personne doit résider sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille lors de la demande;
- Maximum d'une demande par année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre, par citoyenne;
- Que des fonds soient toujours disponibles dans l'enveloppe de la politique au moment de la demande.

5. MONTANT DE LA CONTRIBUTION

Suivant la confirmation de l'admissibilité aux conditions décrites à l'article 4, la Municipalité est heureuse d'offrir un remboursement de 50 % du coût de la facture admissible et ce, jusqu'à un montant maximal de 100 \$.

6. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Le formulaire « Demande de remboursement pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durable » doit être dûment complété et accompagné des documents suivants :

- Photocopie d'une pièce d'identité avec photo reconnue du demandeur ou de la demanderesse (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport seront considérés comme des pièces valides)
- Preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes municipales ou scolaires, bail de location, facture d'électricité ou de télécommunications seront considérés comme une preuve légale);
- Facture originale des produits énoncés à l'article 3.

7. TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Le formulaire complété et les pièces justificatives doivent être acheminés au bureau municipal à l'adresse suivante :

Municipalité du canton de Saint-Camille
85, rue Desrivières
Saint-Camille (Québec) J0A 1G0

Les demandes de subvention seront traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des fonds disponibles. Le fonctionnaire responsable traitera la demande seulement lorsque cette dernière sera complète.

8. MODALITÉS DE VERSEMENT

L'aide financière est payable en un versement au moyen d'un chèque libellé au nom de la demanderesse inscrit dans le formulaire « Demande de remboursement pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables » dans un délai pouvant aller jusqu'à 40 jours suivant la réception d'une demande complète et admissible.

L'aide financière est disponible jusqu'à épuisement des fonds. La Municipalité du canton de Saint-Camille se réserve le droit de prolonger ou mettre fin au programme en tout temps.

La Municipalité du canton de Saint-Camille se dégage de toutes responsabilités en lien avec les produits d'hygiène personnelle durables dans le cadre de cette politique.

9. ABROGATION

Le présent règlement remplace et abroge le Règlement 2022-07 relatif à une politique incitative à l'achat de produits d'hygiène féminine durables.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Adopté à Saint-Camille, le 9 septembre 2024.

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice Générale et greffière-trésorière

Avis de motion :..... 12 août 2024
Projet de règlement :..... 12 août 2024
Adoption :.....9 septembre 2024
Entrée en vigueur :16 septembre 2024
Publication.....16 septembre 2024



Formulaire Demande de remboursement pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDERESSE

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour recevoir votre remboursement, vous devez fournir les documents suivants :

- Original de la preuve d'achat des produits admissibles
- Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur ou de la demanderesse
- Preuve de résidence du demandeur ou de la demanderesse

Je, soussigné, affirme avoir pris connaissance des exigences du programme d'aide financière et j'atteste que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont véridiques et complets.

Signature du demandeur ou de la demanderesse : _____

Date : _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Demande reçue le : _____

Répond aux critères : Oui Non

État de la demande : Acceptée Refusée

Montant total des achats : _____

Montant accordé : _____ Paiement fait le : _____